

DISCUSSION

G. Paillotin¹. – Avez-vous en tête des expériences d'autres pays européens, indiquant qu'il est possible d'articuler entretien de la biodiversité et croissance économique ?

G. Paillotin. – Je me demande parfois si on n'a pas laissé de côté des territoires qui auraient été volontaires pour participer à la démarche Natura 2000 et qui présentent des richesses en matière de biodiversité, alors qu'il semble que se trouvent impliqués dans Natura 2000, des territoires assez peu motivés.

C. Barthod. – La conception et la mise en place du réseau Natura 2000 en France ont été fortement dépendantes de l'état des connaissances naturalistes disponibles. De ce point de vue force est de constater que la contre-sélection des compétences scientifiques naturalistes depuis plus de 40 ans n'a pas aidé le ministère chargé de la Protection de la nature, pas plus d'ailleurs que les partenaires du monde rural, à avoir une vision d'ensemble solide et précise à la fois, permettant une approche raisonnée en terme de représentativité. Le dire d'expert a dû suppléer aux incertitudes des connaissances. Le Muséum national d'histoire naturelle a synthétisé tout ce qui était disponible en terme de connaissance, mais sans pouvoir souvent se reposer sur une méthodologie homogène de recueil des données et sur des inventaires récents. On ne peut donc tout à fait exclure qu'une meilleure connaissance sur l'ensemble du territoire aurait pu conduire à d'autres choix. Mais une politique généralisée d'inventaire scientifique de terrain a un coût énorme qu'un pays comme l'Espagne a accepté de payer, mais pas la France.

J. Risse². – Nous avons en Lozère, tout près d'une petite ville appelée Meynac, les tourbières de Longeyrous. Madame Vlérick a dit que les tourbières de Savoie étaient l'objet d'une forte pression touristique. Pourrait-elle nous en dire un peu plus ? De quel type de tourisme s'agit-il ?

L. Vlérick. – les pressions touristiques observées en Savoie sont de plusieurs ordres :

- Celles liées aux stations de ski (nouvelles pistes de ski nordique ou de ski alpin, remontées mécaniques, retenues collinaires pour la neige artificielle),
- la pénétration d'engins motorisés (quad, moto verte, véhicule tout terrain) qui est en augmentation.

C. Maréchal³. – Ayant visité l'an dernier avec l'Association française des Journalistes agricoles les marais nantais, j'ai pu constater les problèmes posés par les espèces importées en l'occurrence les écrevisses américaines ainsi que les dégâts faits par les ragondins.

J'aimerais avoir le point de vue du Président Ferey sur les problèmes posés par ces invasions.

¹ Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France.

² Ancien président de l'Académie d'Agriculture de France, président de l'AVEC (Fédération européenne des industries de la volaille).

³ Membre de l'Académie d'Agriculture de France, ancien directeur des relations extérieures de l'Union des Industries de la fertilisation, UNIFA.

J. P. Lanly⁴. – Certains milieux se sont émus du monopole scientifique dont a joui le Museum national d'histoire naturelle dans la mise en œuvre de Natura 2000 en France. Que faut-il en penser ?

C. Barthod. – Le MNHN est, de par la loi, le garant des expertises scientifiques dans le domaine du patrimoine naturel. Il est connu et respecté de l'Agence européenne de l'environnement, et sa crédibilité est telle qu'il héberge, au terme d'un appel international à projet, le centre thématique Nature de l'Agence européenne de l'environnement. Pour autant cela ne veut pas dire, et de loin, qu'il est le seul producteur de données naturalistes utilisées dans l'expertise Natura 2000 : il n'y a aucun monopole, et seul le débat selon des règles acceptées, et même la controverse scientifique, permettent de garantir que les décisions sont prises dans le meilleur état des connaissances disponibles. C'est le MNHN qui assume cette responsabilité de porter un jugement sur les données produites par le débat. Une administration n'a pas et ne doit pas avoir la responsabilité de dire le « vrai » ou même le « vraisemblable » dans un débat scientifique.

J. P. Lanly. – Dans son intervention, P. Ferey a laissé entendre que la manière dont l'Italie s'est engagée dans la mise en œuvre de Natura 2000 vaudrait peut-être à ce pays des déboires futurs. Pourrait-il nous en dire plus à ce sujet ?

Y. Baratte⁵. – Est-ce que les PNR qui se développent dans différentes régions vont être une première marche vers Natura 2000 ?

C. Barthod. – Les PNR sont créés sur l'initiative des communes, dès lors que le projet est porté par le conseil régional et que l'Etat leur accorde le label au terme d'une procédure longue. Il ne s'agit en aucun cas d'une initiative de l'Etat, alors que ce dernier a la responsabilité de créer le réseau Natura 2000 et de garantir que l'objectif d'état de conservation favorable des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation du site sera atteint. Beaucoup de PNR, pour une partie de leur territoire, sont impliqués à divers titres dans le portage de la gestion de sites Natura 2000, parfois au titre d'une aire protégée réglementaire dont ils sont le gestionnaire, le plus souvent par la cohérence entre la charte du parc et le document d'objectif du site Natura 2000. Mais il est faux de dire qu'un PNR est une première marche vers un site Natura 2000.

J. Dunglas⁶. La demande mondiale accrue en produits végétaux (céréales) à des prix croissants et en biomasse forestière ne va-t-elle pas entraîner des difficultés, par concurrence sur l'utilisation des sols, avec la conservation des biotopes et le fonctionnement de Natura 2000 ?

Certaines questions sont demeurées sans réponse

⁴ Trésorier perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, ingénieur général honoraire du Génie rural, des Eaux et des Forêts.

⁵ Membre de l'Académie d'Agriculture de France, ancien directeur de la ferme expérimentale de l'Institut Pasteur.

⁶ Vice-président de l'Académie d'Agriculture de France, ingénieur général honoraire du Génie rural, des Eaux et des Forêts.